

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 21 janvier 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

ARRÊTÉ N° 21012/ARM/SGA/DAJ/DAPM/BGM/SRH

relatif à l'ouverture, en 2022, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire.

Du 22 décembre 2021

ARRÊTÉ N° 21012/ARM/SGA/DAJ/DAPM/BGM/SRH relatif à l'ouverture, en 2022, d'un concours pour le recrutement de commis greffiers du service de la justice militaire.

Du 22 décembre 2021

NOR A R M S 2 2 0 0 3 9 A

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le décret N° 2008-930 du 12 septembre 2008 portant statuts particuliers des corps d'officiers greffiers et de commis greffiers du service de la justice militaire (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 12) ;

Vu l'[arrêté du 27 décembre 2017 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire](#) ;

Vu le visa N° 211513 du 15 décembre 2021 du contrôleur budgétaire et comptable ministériel,

Arrête :

Art. 1^{er}. Un concours pour le recrutement de quatre commis greffier du service de la justice militaire sera organisé en 2022.

Les épreuves seront ouvertes aux sous-officiers qui, admis sur examen au stage de formation ayant débuté le 18 octobre 2021, auront été inscrits sur la liste des stagiaires admis à concourir dans les conditions fixées par l'[arrêté du 27 décembre 2017 susvisé](#).

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le contrôleur budgétaire et comptable ministériel et par délégation :

Le contrôleur général, chef du département du contrôle budgétaire,

Lucien RONCHI.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'administratrice civile hors classe,
Adjointe à la directrice des affaires juridiques,*

Camille FAURE.